

En cas de difficulté, contacter la hotline de notre partenaire achatpublic au 0 892 23 21 20 et laissez-vous guider.

En 2018 tous les marchés publics seront dématérialisés

**Alors  
anticipez et  
préparez-vous !**

Plus d'informations et renseignements sur les marchés de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse :  
[marchespublics@toulouse-metropole.fr](mailto:marchespublics@toulouse-metropole.fr)  
Information sur les certificats de signature:  
[www.lsti-certification.fr](http://www.lsti-certification.fr)

29 avril 2016

toulouse  
métropole

MAIRIE DE  TOULOUSE  
[WWW.TOULOUSE.FR](http://WWW.TOULOUSE.FR)

# DÉMATÉRIALISATION

## La dématérialisation à portée de clics

Remettre une offre électronique mode d'emploi

Pour simplifier les démarches administratives et dans le cadre de la **Charte des Marchés Publics**, il est préconisé pour TOUS les marchés de la Métropole et de la Ville de Toulouse, une remise des offres dématérialisée .


Chaque candidat à un marché public a donc la possibilité de déposer une offre électronique et pour certains marchés c'est même une obligation.

La **remise obligatoire d'offres uniquement dématérialisées** s'inscrit dans le projet de dématérialisation de la chaîne comptable.

## Comment déposer l'offre ?

La publicité (Avis d'Appel Public à la Concurrence) et le règlement de consultation précisent si la remise d'offres électroniques est obligatoire.

Sont notamment concernés les marchés lancés dans le cadre du dispositif Marché Public Simplifié (MPS) qui permettent aux entreprises de répondre avec leur seul numéro de SIRET.

Ils sont repérables par le logo 

## Etape 1 : les prérequis indispensables

- Sélectionnez la consultation sur le portail achatpublic de la Métropole et de la Ville de Toulouse à l'adresse : [www.marchespublics.toulouse-metropole.fr](http://www.marchespublics.toulouse-metropole.fr)
- Suivez les indications pour "Répondre à la consultation".
- Vérifiez les prérequis techniques et logiciels.
- Vérifiez que votre antivirus ne considère pas les messages de la plateforme comme des spams.
- Consultez le manuel entreprises du portail.
- Démarrez à l'avance : 2 heures peuvent ne pas suffire pour un dépôt !

### Attention !

**Veillez à répondre dans les délais car les remises d'offres sont horodatées sur la plateforme achatpublic. Tout retard même limité provoquera le rejet de l'offre.**

- Indiquez dans l'acte d'engagement l'adresse e-mail (accessible en cas de congés) qui servira aux échanges ultérieurs (demandes de compléments ou renseignements sur l'offre, informations sur l'attribution, négociation, notification ...

## Etape 2 : la préparation du dossier

**Aucune signature n'est exigée lors du dépôt des offres. Seul le candidat retenu, et ses éventuels co-traitants, seront invités à signer le marché.**

- Rassemblez les documents de l'offre sur un poste de travail (les temps de téléchargement à partir d'un serveur peuvent être pénalisants).
- Ne regroupez pas les pièces dans un fichier global, chacune doit faire l'objet d'un fichier individualisé.
- Vous pouvez signer les documents : il n'est pas obligatoire mais recommandé de signer dès le dépôt de l'offre l'acte d'engagement, l'habilitation du mandataire et la déclaration de sous-traitance.
- Si vous signez, n'oubliez pas de convertir ces documents au format PDF avant signature.

## Etape 3 : la signature du marché

- Si le candidat retenu n'avait pas signé électroniquement son offre, il sera appelé à signer le marché.
- Ses co-traitants éventuels devront également signer l'habilitation du mandataire.

## Pour signer une offre ou un marché :

- Munissez vous d'un certificat de signature électronique : attention ! si vous disposez pas d'un certificat, un délai de 3 semaines est souvent nécessaire pour vous le procurer.
- Une signature manuscrite scannée n'est pas recevable ni les signatures autogénérées sans passer par un tiers certificateur.
- Vous êtes libre d'utiliser l'outil de signature de votre choix. Si vous n'utilisez pas l'outil intégré au portail achatpublic, joignez à votre offre un document au format libre où vous indiquerez l'outil que vous utilisez et le lien vers le portail ou l'outil de vérification de votre signature.